

Partie I : Les travaux de fin d'exercice

3- Les amortissements

3-1 Généralités sur les amortissements

✓ **Définition :**

L'amortissement correspond à la perte de la valeur jugée irréversible en raison du temps, de l'usure, des changements de technologie (obsolescence), ou de toute autre cause

✓ **Rôle de l'amortissement**

L'amortissement a pour rôle :

- 1- d'étaler le coût d'une immobilisation sur plusieurs exercices ;
- 2- de prélever sur le résultat, des ressources dans le but de financer le renouvellement de l'investissement (donc un élément de l'autofinancement) ;
- 3- de faire profiter à l'entreprise des économies d'impôts : l'amortissement est constaté dans les charges ;

✓ **Les immobilisations non amortissables**

Certaines immobilisations ne se déprécient pas avec le temps : elles sont donc **non amortissables** :

- fonds commercial ;
- terrains ;
- immobilisations financières.

3-2 Types d'amortissements

Généralement, on distingue deux modes ou procédés d'amortissement : linéaire (constant) et dégressif :

3-2-1 Amortissement linéaire ou constant

✓ **Principe**

Selon le procédé d'amortissement constant, le montant de la dépréciation annuelle reste constant pendant toute la vie de l'immobilisation en entreprise.

✓ **Terminologie**

- **Valeur d'entrée ou valeur d'origine : notée « VE »**
- **Pour les biens acquis** : la valeur d'entrée est égale au **coût d'acquisition** : **VE = Coût d'acquisition**

Coût d'acquisition	=	Prix d'achat (nets des réductions et des taxes récupérables) + Charges liées au prix d'achat (droits de douanes et taxes non récupérables) + Charges accessoires d'achat (transport, frais de transit, assurances sur le Transport, frais de réception) + Charges d'installation
---------------------------	---	---

- **Pour les biens produits ou créés par l'entreprise** : la VE est égale au coût de production
VE = Coût de production
- **Pour les biens acquis à titre gratuit** : la VE est égale à la valeur actuelle : **VE = VA**

Remarques :

- Selon le principe du coût historique la VE ne peut pas être modifiée tant que l'immobilisation est inscrite au Bilan.
- Les immobilisations sont inscrites au Bilan avec leurs **VE HT** sauf pour les voitures de tourisme : La VE est comptabilisée TTC (car la TVA n'est pas récupérable).



- **Début de calcul de l'amortissement**

À partir du premier jour du mois d'acquisition ou de production des biens. Toutefois, lorsqu'il s'agit de biens qui ne sont pas utilisés immédiatement, l'entreprise peut différer leur amortissement jusqu'au premier jour du mois de leur utilisation effective (mise en service).

- **Durée de vie probable : notée « N »**

C'est le nombre d'exercices d'utilisation normale de l'immobilisation, lequel est apprécié en fonction de facteurs physiques (usure ...) ou économiques (obsolescence, marché ...) qui la conditionnent.

Toutefois, l'entreprise peut choisir une durée d'utilisation du bien inférieure à sa durée de vie.

- **Taux d'amortissement : noté « tx »**

Il est calculé en fonction de la durée de vie :

$$\text{Taux} = 100 / N \quad (N = \text{durée de vie})$$

Les taux usuels préconisés par l'administration fiscale sont :

•	Bâtiments 4 à 5 % (durée 20 à 25 ans)
•	Matériel et outillage 10 % (durée 10 ans)
•	Matériel de transport 20 à 25 % (4 à 5 ans)
•	Mobilier, matériel de bureau, matériel informatique 10 % (10 ans)

- **Annuité d'amortissement : noté « a »**

Dans le cas de l'amortissement linéaire, l'annuité est constante sur la durée de vie du bien. Elle représente la dépréciation annuelle de l'immobilisation.

$$a = VE / N \quad \text{ou} \quad a = VE \times tx / 100 \times n / 12$$

- **Cumul d'amortissement : noté « CA »**

C'est la somme des annuités pratiquées depuis l'acquisition de l'immobilisation :

$$\text{Cumul d'amortissement} = \sum \text{des annuités}$$

$$\text{Cumul d'amortissement } N = \text{Cumul d'amortissement } N-1 + \text{annuité } N$$

$$CA = VE \times \frac{tx}{100} \times \frac{k}{12}$$

k constitue le nombre de mois passé depuis l'acquisition de l'immobilisation

Important : (cette formule est valable seulement pour l'amortissement constant)

- **Valeur nette d'amortissement : notée « VNA »**

La VNA constitue la valeur de l'immobilisation à une date donnée compte tenu des dépréciations constatées

$$VNA = VE - \text{Cumul d'amortissement}$$



✓ Plan d'amortissement

1^{er} cas : Immobilisation acquise au début de l'exercice

Exemple : L'entreprise « AMITA » acquies le 02/01/2007 une machine « XM » aux prix TTC de 120 000 DH (TVA 20%). Frais de transport 8 000 DH HT, frais d'installation 12 000 HT. Le règlement a été effectué par chèque bancaire. La durée de vie probable de cette machine est de 5 ans. L'entreprise pratique l'amortissement constant.

Tableau 1 : Plan d'amortissement de la machine « XM »

Immobilisation :		Coût d'acquisition (VE) :		Durée :
Machine « XM »				
Date de mise en service :		Mode d'amortissement :		Taux :
.....		Constant		 %
Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissements Cumulés	Valeur nette d'amortissement

2^{ème} Cas : Immobilisation acquise au cours de l'exercice

Exemple : supposons que la machine « XM » est acquise le **18/04/2007**. Dresser le tableau d'amortissement

Tableau 2 : Plan d'amortissement de la machine « XM »

Immobilisation :		Coût d'acquisition (VE) :		Durée :
Machine « XM »				
Date de mise en service :		Mode d'amortissement :		Taux :
.....		Constant		 %
Période	Valeur d'entrée	Annuité	Amortissements Cumulés	Valeur nette d'amortissement

Cas Particulier :

Pour les immobilisations en non-valeurs : l'annuité d'amortissement doit être calculée proportionnellement au nombre d'années ; quelque soit le mois d'engagement de l'immobilisation en non-valeurs. Donc pas d'application du prorata temporis.

3-2-2 Amortissement dégressif

✓ Loi :

La loi de finances pour 1994 a institué sur option le système de l'amortissement dégressif pour les équipements acquis à compter du 01/01/1994.

Ce système, d'origine fiscal, permet un amortissement décroissant ; les annuités étant plus fortes au départ.

Sont exclus de la pratique du système dégressif : l'immobilisation en non valeurs, les constructions et les voitures personnelles.

✓ Taux d'amortissement

$$\text{Taux dégressif} = \text{Taux constant} \times \text{coefficient}$$

Les coefficients dépendent de la durée de vie de l'immobilisation

Durée de vie de l'immobilisation	Coefficient
3 et 4 ans	1,5
5 et 6 ans	2
Plus de 6 ans	3

✓ Annuité d'amortissement

$$\text{Annuité dégressive} = \text{VNA au début de l'exercice} \times \text{taux dégressif}$$

✓ Plan d'amortissement dégressif

1^{er} cas : Immobilisation acquise au début de l'exercice :

Exemple : prenons l'exemple de la machine « XM », date d'acquisition le 02/01/2007. Dresser le tableau d'amortissement

Tableau 3 : Plan d'amortissement dégressif de la machine « XM »

Immobilisation : Machine « XM »		Coût d'acquisition (VE) :			Durée :		
Date de mise en service :		Mode d'amortissement : Dégressif			Taux : %		
Période	VNA en début de période	Taux retenu	Annuité	Amortissements Cumulés	VNA en fin de période	Taux dégressif	Taux constant

Règle :

Le taux retenu est le taux dégressif jusqu'à ce que ce dernier devient inférieur au taux constant ou encore l'annuité est dégressive jusqu'à ce que l'annuité constante devient supérieure.

2^{ème} cas : Immobilisation acquise en cours d'exercice

Exemple : supposons que la machine « XM » est acquise le **20/07/2007**. Dresser le tableau d'amortissement dégressif.

Tableau 4 : Plan d'amortissement dégressif de la machine « XM »

Immobilisation : Machine « XM »		Coût d'acquisition (VE) :			Durée :		
Date de mise en service :		Mode d'amortissement : Dégressif			Taux :%		
Période	VNA en début de période	Taux retenu	Annuité	Amortissements Cumulés	VNA en fin de période	Taux dégressif	Taux constant

3-3 Comptabilisation

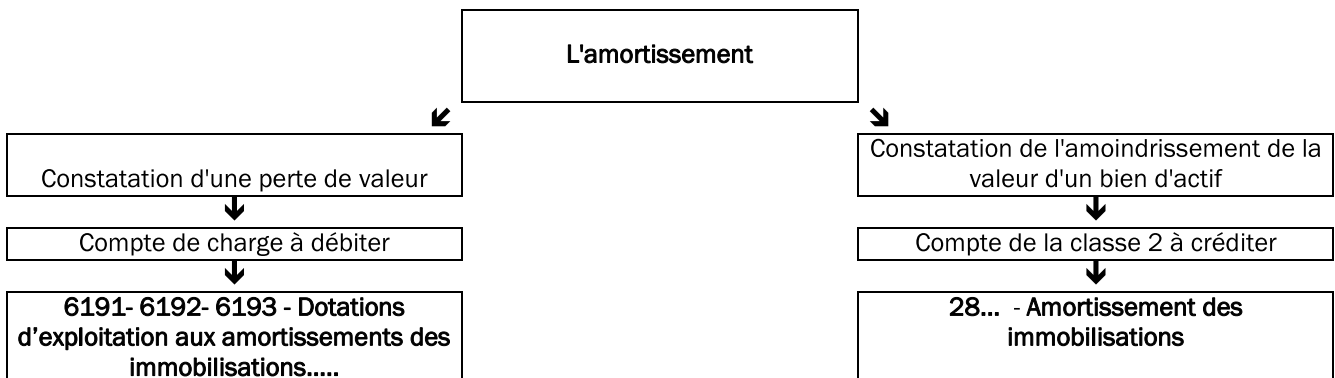
Exemple : Prenons l'exemple de la machine « XM » (Tableau 1) :

✓ **Comptabilisation de l'acquisition**

			02/01/2007		

✓ **Comptabilisation de l'annuité au 31/12/2010**

			31/12/2010		



✓ **Extrait du grand livre au 31/12/2010****6193-** DEA des Immobilisations corporelles**28332-** Amortissements du matériel et outillage**31/12/2010** : 24 000

SD = au 31/12/2010

SC :

..... au 31/12/2007

..... au 31/12/2008

..... au 31/12/2009

..... au 31/12/2010

✓ **Extrait de la balance avant inventaire au 31/12/2010**

N°	Intitulé du compte	Solde débiteur	Solde créditeur
2332	Matériel et outillage		
28332	Amortissements du matériel et outillage		
6193	DEA des immobilisations corporelles		

✓ **Extrait de la balance après inventaire au 31/12/2010**

N°	Intitulé du compte	Solde débiteur	Solde créditeur
2332	Matériel et outillage		
28332	Amortissements du matériel et outillage		
6193	DEA des immobilisations corporelles		

✓ **L'incidence de l'amortissement sur le Bilan :**

Extrait du Bilan au 31/12/2010

ACTIF	EXERCICE (2010)			N- 1 (2009)
	Brut (VE)	Amort. et prov. (CA)	Net (VNA= VE-CA)	Net
Immobilisations corporelles @ Installations techniques, matériel et outillage				

✓ **Incidence de l'amortissement sur le CPC**

Extrait du CPC au 31/12/2010

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
Charges d'exploitation		Produits d'exploitation	
.....			
Dotations aux amortissements			
.....			
Charges financières		Produits financiers	
.....			
Charges non courantes		Produits non courants	
.....			
Total		Total	

La dotation aux amortissements réduit le résultat, mais n'a aucune influence sur la trésorerie.



3-4 Cession**Exemple :**

La machine « **XM** » a été cédée le 25/06/2010 au prix de **40 000** DH réglé par chèque bancaire. La machine est supposée acquise, au prix de 120 000 DH, le 02/01/2007 et amortie sur 5 ans selon le mode linéaire (constant). Aucune écriture n'a été constatée au moment de la cession.

✓ **Constatation de la cession :**

	25/06/2010	

✓ **Constatation de la dotation (annuité) complémentaire :**

	31/12/2010	

✓ **Constatation de la sortie de la machine « XM » :**

	31/12/2010	

CA VNA

✓ **Résultat/cession**

$$\begin{aligned}
 \text{Résultat/ cession} &= \text{Prix de cession (PC)} - \text{VNA} \\
 &= \dots\dots\dots - \dots\dots\dots \\
 &= \dots\dots\dots \text{ DH}
 \end{aligned}$$

Le résultat sur cession est positif, il s'agit d'une plus-value de cession. Dans le cas contraire, on parle de moins-value de cession.

Remarque :

Les immobilisations en non valeurs sont retirées du bilan à l'expiration de l'amortissement.

Exemple :

Des frais de constitution ont été supportés par l'entreprise « **SADEK** » au cours de l'exercice 2006 pour un montant de 12 000 DH. Elle a décidé de les amortir sur 5 ans. Au 31/12/2010, ces frais sont totalement amortis.

	31/12/2010	

3-5 Les ETIC (Etat des Informations Complémentaires)

TABLEAU DES IMMOBILISATION AUTRES QUE FINANCIERES (Etat B2)

Nature	Brut début d'exercice	Augmentations			Diminutions			Brut fin d'exercice
		Acquisition	Production	Virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS								
. Frais préliminaires								
. Charges à répartir sur plusieurs exercices								
. Primes de remboursement des obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES								
. Immob. en recherche et développement								
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires								
. Fonds commercial								
. Autres immobilisations incorporelles								
IMMOBILISATIONS CORPORELLES								
. Terrains								
. Constructions								
. Installations techniques, matériel et outillage								
. Matériel de transport								
. Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers								
. Autres immobilisations corporelles								
. Immobilisations corporelles en cours								

Immobilisations possédées par l'entreprise au début de l'année

Brut fin = brut début + augmentations - diminutions

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS (ETAT B2 BIS)

Immobilisations amorties	Cumul début d'exercice	Dotations de l'exercice	Amortissements sur immobilisations sorties	Cumul fin d'exercice
	(C1)	(C2)	(C3)	(C4)
IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS				
. Frais préliminaires				
. Charges à répartir sur plusieurs exercices				
. Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
. Immob. en recherche et développement				
. Brevets, marques, droits et valeurs similaires				
. Fonds commercial				
. Autres immobilisations incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
. Terrains				
. Constructions				
. Installations techniques, matériel et outillage				
. Matériel de transport				
. Mobilier, matériel de bureau et aménag. divers				
. Autres immobilisations corporelles				
. Immobilisations corporelles en cours				

Annuités

Cumul à rechercher dans la balance avant inventaire ou dans le Bilan d'ouverture (au 01/01/N)

Amortissements cumulés de l'immobilisation cédée ou retirée du Bilan.

$C4 = C1 + C2 - C3$

